

CONSEIL GENERAL

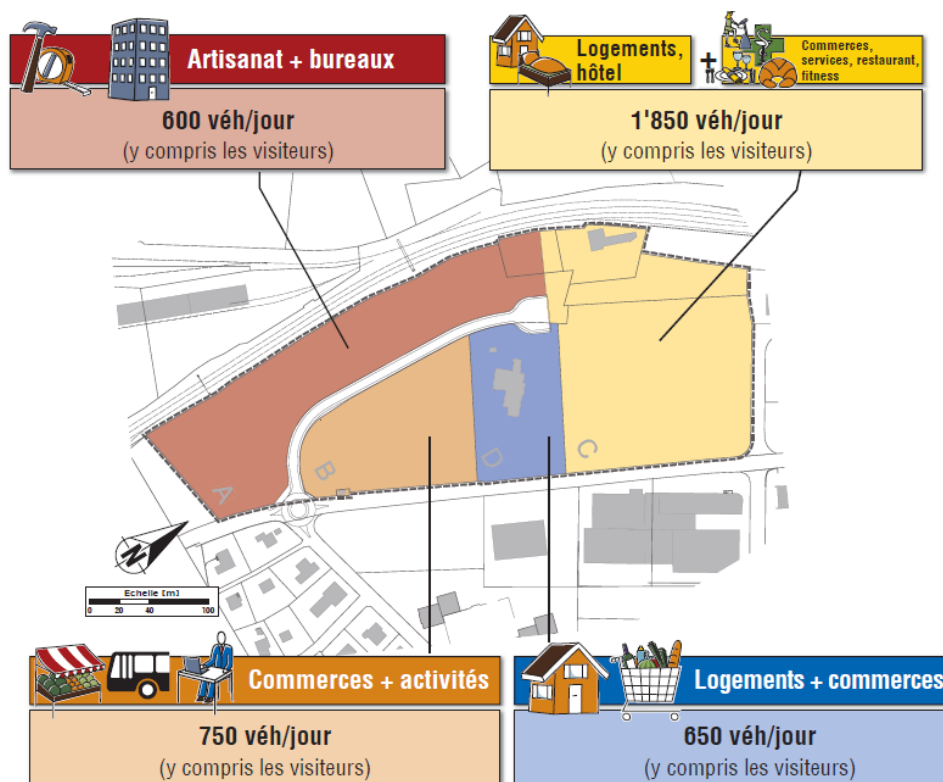
Séance du 21 février 2019

Message no 3.2

Demande de crédit de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'un giratoire sur la Route de l'Industrie

Introduction

L'étude Transitec de février 2016 issue du rapport d'impact sur l'environnement du 17 mai 2016 réalisé par ECOSAN dans le cadre du PAD « Echervettes bis » prévoit l'aménagement d'un giratoire afin de fluidifier et canaliser le trafic qui sera généré par les nouvelles affectations réparties dans le secteur. Ce giratoire a également été prévu lors de la mise à l'enquête du même PED en 2017 avec l'octroi du permis au 1^{er} mai 2018. Le Service de la mobilité a d'ailleurs émis dans son préavis la condition suivante : "Le raccordement à la route cantonale par le giratoire doit impérativement être coordonné avec le SPC".



Charge de trafic (Source : Rapport Ecosan/Etude Transitec)

Bases légales et descriptif technique

Le règlement d'exécution de la Loi sur les routes du 7 décembre 1992 mentionne notamment :

« ... Art. 61

Répartition des frais d'assainissement

1

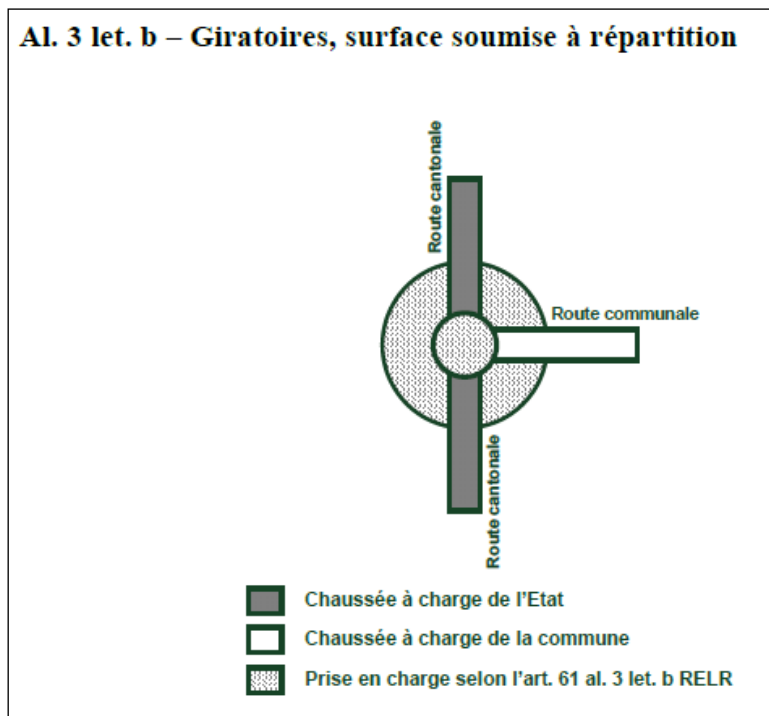
Les frais d'assainissement d'un croisement comprennent les frais d'étude, d'exécution, de la surveillance, des acquisitions foncières, de l'abornement, de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement.

...

3

Pour les giratoires, les frais d'assainissement sont répartis comme suit:

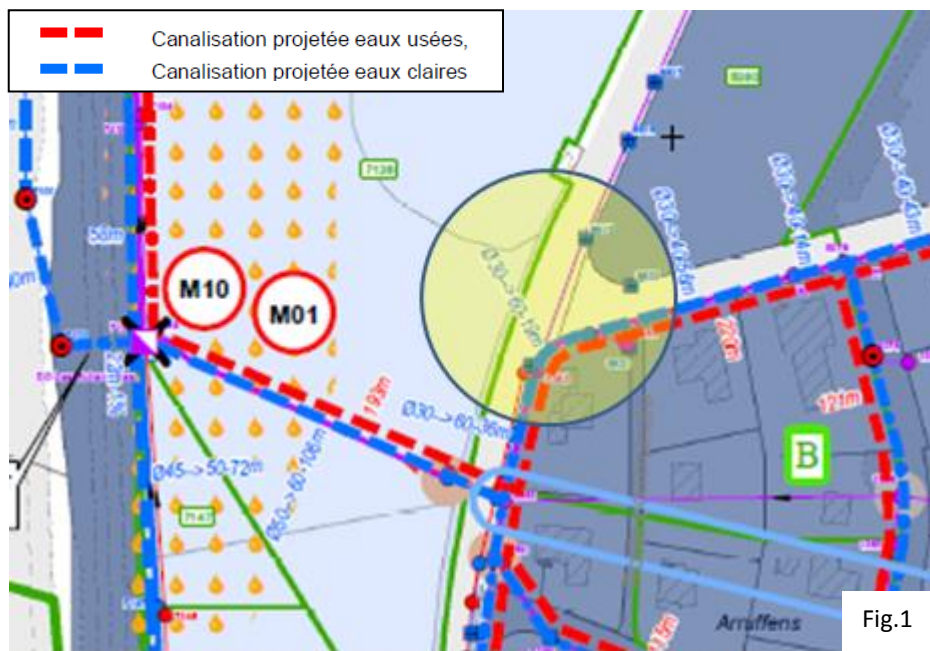
- a) *chaque route accédant au giratoire prend à sa charge les frais à l'intérieur de sa largeur de base;*
- b) *tous les autres frais d'assainissement du giratoire sont répartis en parts égales entre chaque branche accédant au giratoire, à l'exclusion des frais purement édilitaires au sens de l'article 50a de la loi ... »*



Le giratoire, tel que prévu, contient des installations à caractère édilitaire qui doivent être pris en charge par la Commune. Les installations à caractère édilitaire pour le giratoire peuvent être listées comme suit :

- les nouveaux trottoirs ;
- les abaissements de trottoirs ;
- l'éclairage public ;
- l'alimentation en eau et en électricité du centre du giratoire afin de pouvoir réaliser un aménagement décoratif.

Réseau d'infrastructures



Situation du réseau d'épuration et d'adduction dans la zone du projet du giratoire Aldi (projet et état)

L'état du collecteur mixte existant est bon (fig.2/ trait jaune), mais une mise en séparatif est prévue par le PGEE (fig.1).

La conduite d'adduction en Eternit (fig.2/trait bleu interrompu) sera déviée et remplacée par une conduite en polyéthylène dur (PE).

Situation projetée du giratoire

(Source : Rapport Ecosan/Etude Transitec)

Planification

La réalisation de ce giratoire devra être idéalement achevée en automne 2019 lors de la mise en service du nouveau garage des TPF. Pour respecter cette échéance et suite à un appel d'offres, un mandat a été attribué (sous réserve de la validation du Conseil communal du 7 janvier) le 8 janvier 2019 au bureau Engler Ingénieurs SA à Bulle pour les prestations d'étude de l'avant-projet jusqu'au projet d'exécution (phases 31 à 51) pour un montant total net TTC de CHF 27'692.40.

Coût des travaux

Réseau routier (Giratoire RC Pierre-de-Savoie)	CHF	510'000.00
Epuration (mise en séparatif)	CHF	50'000.00
Adduction (réfection conduite en « Eternit »)	CHF	20'000.00
Éclairage (4 passages pour piétons)	CHF	10'000.00
Devis général	CHF	590'000.00
Divers et imprévus (pour arrondi)	CHF	59'953.60
Total	CHF	649'953.60
TVA 7.7 %	CHF	50'046.40
Total TTC	CHF	700'000.00

Ces coûts, fournis par le bureau Engler Ingénieurs SA le 14 décembre 2018, englobent les frais d'honoraires et débours pour l'étude et la réalisation (phases 31 à 53).

Répartition avec détermination de la participation communale

Sous réserve de l'approbation du Canton, la répartition des coûts est la suivante :

Giratoire, à charge du canton (44%)	CHF	308'000.00
Partie édilitaire à charge de la Commune (29.4%)	CHF	206'000.00
Giratoire, part « Rue Pierre-de-Savoie » à charge de la Commune (13.3%). Report possible sur les propriétaires fonciers.	CHF	93'000.00
Giratoire, part « Route Ancienne ferme » à charge de la Commune (13.3%). Report possible sur les propriétaires fonciers.	CHF	93'000.00

La part effective d'investissement communale peut alors être estimée à CHF 392'000.00 au maximum (correspondant au 56 % du montant total). Montant auquel seront déduits les parts des propriétaires fonciers bénéficiant des infrastructures sur la base d'une convention de prise en charge d'équipements internes et externes au périmètre du PAD « Les Echervettes » à établir en parallèle à la mise à l'enquête.

Un montant de CHF 400'000.00 a été inscrit au budget des investissements 2019 pour la participation communale.

Demande de crédit :

Le crédit de CHF 700'000, prévu au poste N° 620.501.61 du budget d'investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers :

Amortissement	4 % de CHF 392'000.00	CHF 15'680.00
Intérêts	2 % de CHF 392'000.00	CHF 7'840.00
Charge financière annuelle		CHF 23'520.00

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 700'000.00 pour l'aménagement d'un giratoire sur la Route de l'Industrie ainsi que son mode de financement.

Romont, février 2019

Le Conseil communal